

Le passage en catégorie B pour les APS et les ATEPE

La **CFDT** a réussi à obtenir cette première avancée en CSAP (le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes) : La prochaine étape sera le passage en Conseil de Paris afin que les élus parisiens votent cette avancée pour les APS et les ATEPE (passage de C en B et de C+ en B).

Pour les APS :

- Techniciens supérieurs : 25 (2020), 10 (2021) et 10 (2022), soit un total en 3 ans de 45 postes. La **CFDT** revendique l'obtention immédiate de l'ensemble de ces postes qui viennent s'ajouter à la catégorie des C+ déjà existants.
- Techniciens supérieurs opérationnels : 25 (en 2020), 20 (2021) et 20 (2022) Soit un total en 3 ans de 65 postes.

Pour les ATEPE :

- Techniciens supérieurs opérationnels : pour les référentes ATEPE, les 10 postes en C+ basculeront en B dès 2020.

La **CFDT** obtient avec cette avancée une vraie reconnaissance professionnelle qui permettra d'ouvrir des portes au passage en B, dans cette direction majoritairement féminine, pour ces professions réglementées.

La CFDT revendique l'obtention immédiate de l'ensemble de ces nouveaux postes

**Une première étape vers la victoire
pour la CFDT et les agents de la DFPE
Reste encore le vote en Conseil de Paris**

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

